

Une spirale répressive infernale

Alors que la contestation croît, les autorités y répondent par une répression sans états d'âme. Mais, sur les réseaux sociaux, même la personne du Roi ne semble plus taboue.

BAUDOIN LOOS

Tout se passe au Maroc comme si le pouvoir, face à la montée d'une contestation tous azimuts pourtant pacifique, a choisi une fois pour toutes d'y répondre par la force, bête et brutale. Les exemples sont multiples, variés et inquiétants.

Un exemple ? Le « Hirak » - « mouvement » - ne passe décidément pas dans les hautes sphères du régime monarchique chérifien. Né à l'automne 2017 dans le Rif, cette région septentrionale marocaine historiquement laissée pour compte, le mouvement protestataire qui réclamait la fin de la marginalisation socio-économique régionale, a donné lieu à des centaines d'arrestations puis à des condamnations.

Ce 6 avril, la Cour d'appel de Casablanca a confirmé les lourdes peines de prison ferme infligées l'année précédente à plus de quarante personnes identifiées comme militantes en vue du Hirak. Cela, malgré les suspicions de

tortures dénoncées par des organisations internationales compétentes en matière de droits de l'homme. Entre 1 et... 20 ans de prison ferme, ce dernier chiffre concernant par exemple Nasser Zefzafi, considéré comme l'âme du mouvement de contestation rifaine.

« Mascarade de justice »

Comme l'écrit dans *Le Vif/L'Express* l'avocate belge Salima Benkhelifa, « il y

a des raisons de s'indigner de cette mascarade de justice et de ces peines ahurissantes infligées à de parfaits innocents. Les prévenus n'ont commis aucun délit. Les manifestations dans le Rif n'avaient pour but que de réclamer plus de justice sociale dans un pays où l'écart entre extrême richesse et extrême pauvreté est abyssal. Les manifestants réclamaient des hôpitaux, du travail et

une université dans leur région maintenue dans un état de sous-développement par le régime depuis des décennies ».

Autre exemple de la répression : le sort réservé à l'association « Racines ». Ce 16 avril, une cour marocaine a confirmé en appel sa dissolution ordonnée en premières instances en décembre dernier, suscitant l'indignation des milieux associatifs. Motif de ce verdict tranchant : Racines a hébergé l'espace de quelques heures le 5 août 2018 une émission mise en ligne sur Youtube, « 1 Dîner 2 Cons » durant laquelle des invités s'étaient laissés aller à critiquer la politique du roi. Or l'émission a été vue plus de 500.000 fois sur Youtube...

« C'est une première, a commenté pour l'AFP Aadel Saadani, membre fondateur de Racines : il n'y a jamais eu de dissolution d'une association pour des raisons d'opinions politiques, même durant les années de plomb de Hassan II » (père de l'actuel Roi, Mohamed VI). Et d'ajouter, amer : « Il n'y a pas de place pour la liberté d'expression dans ce pays, pour que les voix alternatives, comme la société civile et les journalistes, donnent un autre son de cloche sur les politiques publiques ». La référence aux journalistes n'est pas fortuite. Ceux qui sortent du « droit chemin » font en effet l'objet d'un harcèlement zélé de la part des services de sécurité.

Impertinence nouvelle

S'étonnera-t-on, dès lors, de constater sur les réseaux sociaux une impertinence nouvelle concernant le Roi ? Ali Lmrabet, l'une des dernières rares voix à oser s'exprimer librement, en parlait

dans le quotidien algérien *El Watan* le 18 avril : « Si on ne lit et n'entend plus aujourd'hui que le Roi est très aimé et populaire au Maroc, c'est parce qu'on lit de plus en plus des commentaires acerbes, voire injurieux, sur le souverain, des indignations qu'on ne lisait pas auparavant quand ces réseaux n'existaient pas. Conséquence, aujourd'hui, le Maroc a déclaré la guerre aux posts et aux commentaires dans les réseaux sociaux. Ceux qui critiquent le régime sur Facebook, par exemple, sont immédiatement convoqués par la préfecture de police, et souvent poursuivis et condamnés. »

Ainsi va le Maroc en 2019, au gré de ce qui apparaît de plus en plus comme un délire répressif, une fuite en avant qui nourrit la contestation et qui pourrait conduire, à terme, à une déstabilisation du pays.

RSF dénonce

Reporters sans frontières résume bien la situation de la presse : « Outre les procès qui se poursuivent depuis des années contre plusieurs acteurs des médias, l'année 2018 a été marquée par de fortes pressions judiciaires sur les journalistes. Les autorités marocaines ont délibérément entravé le travail des médias nationaux et étrangers travaillant sur le Hirak du Rif ou le dossier désormais tabou de la migration. Plusieurs procès ont été intentés, aussi bien contre des journalistes-citoyens que professionnels. Plusieurs sont actuellement incarcérés, et des peines de prison et des amendes ont été prononcées, tandis que des journalistes étrangers ont été expulsés ».